



Compte rendu de mission

Mission d'échange au parc marin de Scandola (Corse-France)



OBJET: visite d'échange au parc marin de SCONDOLA en CORSE - FRANCE

CONTEXTE ET OBJECTIFS : Accord de mise en œuvre de la formation sur la pêche durable en Turquie pour la prise en charge des problématiques locales relatives à la pêche

Période : du 30-05-2011 au 02-06-2011

Participants (délégation Algérienne) :

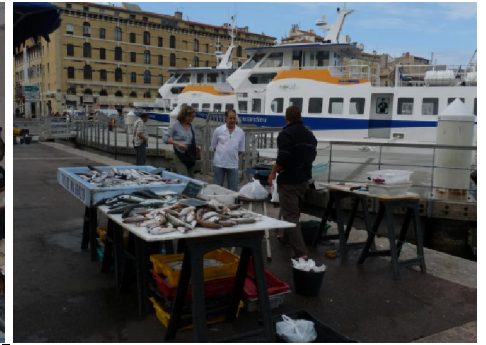
Mr. BELHIMER Yacine : Coordinateur local du projet MedPAN Sud (Parc national de Taza) ;
Mr. BOUSBIA Hocine : Chef de service à la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Jijel ;
Mr. BOUTALEB Youcef : Patron de pêche (commune de Jijel) ;
Mr. CHERAITIA Salah : Pêcheur (commune d'El Aouana) ;
Mr. BAHY Antar : Pêcheur (commune de Ziamamansouria).



le maire et le directeur de l'AMP



Présentation du parc marin gestion et concertation



Echange avec les pêcheurs de Scandola

Déroulement de la mission:

Dans le cadre de la visite d'échange au parc marin de SCANDOLA en CORSE organisée par WWF avec la participation de trois délégations (Algérie, Tunisie et Maroc), représentantes des différents projets pilotes Med PAN sud, la mission s'est déroulée comme suit:

Journée du 30-05-2011:

Arrivée à l'aéroport de CALVI à 19^h:30 heure locale.

Journée du 31-05-2011:

Accueil des participants à la tour de Galéria (haute CORSE) par le maire de la commune de Galéria et le président du parc naturel régional de CORSE (PNRC).

Ensuite, trois communications ont été présentées ayant pour thèmes:

- La gestion de la réserve naturelle de SCANDOLA. (Présenté par le gestionnaire de la réserve).
- La pêche professionnelle en CORSE et la gestion des ressources halieutiques. (Présenté par le président du comité régional des pêcheurs en CORSE).

- Les ressources naturelles du SCONDOLA et la pêche professionnelle. (Présenté par le président du parc naturel régional de CORSE).

Les principaux points discutés s'articule autour de:

- Les modalités de gestion (réglementation, contrôle et surveillance).
- Le processus de création de la réserve et l'implication des pêcheurs.
- L'effort de pêche en CORSE et les techniques de pêche utilisées.
- Le zonage de la réserve et la réglementation de la pêche dans l'AMP.
- La restauration des habitats à travers une utilisation sélective des engins de pêche « conservateurs ».
- L'effet réserve comme résultat concret de la mise en œuvre de l'AMP.

L'objectif de cette mission d'échange est de faire bénéficier les participants de l'expérience sur le terrain, de l'efficacité et de la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles dans cette région pour une augmentation des prises pour les pêcheurs et la reconstitution des habitats et des stocks halieutiques dans la réserve de Scandola sont des résultats palpables.

En général, les gestionnaires de cette aire marine protégée, ont de nombreux outils et stratégies sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre une gestion durable de la pêche.

Cette rencontre avec les gestionnaires des AMP de Scandola et les pêcheurs était l'occasion pour les interroger sur quelques aspects techniques de gestion, entre autre le processus de consultation et de concertation avec les parties prenantes et, notamment, les pêcheurs, les modalités de proposition, de maturation et de négociation du zoning avec les pêcheurs et la priorisation des indicateurs de suivis et des objectifs de gestion de l'AMP. Le président du parc naturel régional de CORSE (PNRC), le directeur de la réserve de Scandola ainsi que le président de la réserve des Bouches de Bonifacio ont rappeler la nécessité de signer une convention de partenariat entre les parcs de la corse et l'Algérie représenté par le parc national de Taza (DGF) et la direction de la pêche de Jijel avec l'assistance du WWF Med PO, cette initiative est susceptible d'accompagner le projet de création de l'aire marine de Taza tout en profitant de la solide expérience des parcs de région de Corse.

Journée du 01-06-2011:

- 1) Sortie en mer à bord d'une embarcation de contrôle et surveillance de la réserve, encadrée par les représentants du parc.

Au cours de la traversée, on nous a donné des informations sur la réserve à savoir:

- La superficie de la réserve avoisinant les 2000 hectares, dont 80 hectares zone intégrale (pêche strictement interdite).
- Le contrôle et la surveillance : assurer par deux embarcations avec une équipe de deux brigades de cinq personnes chargés de contrôler toutes les activités à l'intérieure de la réserve.
- En fin, l'aire marine de SCONDOLA présente beaucoup de similitude avec celle qu'on prévoit de créer dans la wilaya de JIJEL, notamment la partie terrestre, marine, la gestion de la pêche très apprécié par les pêcheurs de Jijel, Ziama et El Aouana.

2) Visite de centre d'animation environnementale et le club de plongée.

Journée de 02-06-2011:

Fin de mission, départ à 7^h:00 du matin.

Conclusion :

Cette visite, qui était bénéfique, a largement clarifié la nécessité de création des aires marines protégées, son intérêt particuliers pour les pêcheurs et de même au sujet de la nécessité renforcer nos capacités en gestion et en particulier l'application des programmes de développement et de protection de la nature. Une projection de partenariat pourrait être un soutien pour la mise en œuvre de la planification et la gestion de la zone marine et littoral du parc National de Taza